



# **Astreintes et travaux hors plages : Présentation de l'accord du 8 décembre 2018**

Réunion managers  
Mai 2019

# SYNTHESE

Le dispositif des astreintes et travaux hors plages, issu de l'accord du 8 décembre 2018, a vocation à simplifier, harmoniser et actualiser les dispositifs existants, à savoir :

- ➔ La recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- ➔ La simplification des règles d'astreinte et HNO
- ➔ L'alignement du barème d'indemnisation sur site ou à distance
- ➔ L'assouplissement des conditions de repos compensateur
- ➔ Un nouveau dispositif d'encouragement à la mobilité
- ➔ Un déploiement en deux temps :
  - Adaptation provisoire de l'outil Pléiades : mai 2019
  - Adaptation définitive de l'outil Pléiades Q4 2019

# ASTREINTES (1/3)

## ➔ Principes :

- ➔ Dans le cadre de votre astreinte, et à la suite d'un appel, vous devez être en mesure d'intervenir, **dans un délai court**, de préférence à distance et exceptionnellement, à la demande de votre manager, sur site.
- ➔ L'ensemble des salariés d'AXA Services, et en particulier ceux appartenant aux métiers de **l'informatique, de la sécurité, de la logistique et de la finance**, sont concernés.
- ➔ **Le dispositif est basé en priorité sur le volontariat.** A défaut, votre manager désignera les salariés en fonction des nécessités du service et des compétences disponibles au sein de l'équipe.

## ASTREINTES (2/3)

### → Délai de prévenance :

- Ordinaire : **15 jours**
- Mise à disposition ponctuelle pour des cas non planifiables (incident, sécurisation du fonctionnement) : **au moins 1 jour**
- Circonstances exceptionnelles : **pas de préavis**

En cas de non respect du délai, les heures effectuées par les salariés non-cadres sont payées sur la base du forfait cadre

### → Planification trimestrielle autant que possible

### → Maximum de 52 jours d'astreintes par an, porté à 91 jours (soit 13 semaines) en cas de volontariat

### → Possibilité pour les seniors âgés de 55 ans et plus de se retirer du dispositif d'astreintes et de THP

## ASTREINTES (3/3)

### → Contreparties

La mise en place d'une astreinte s'accompagne nécessairement d'une compensation prenant en compte la période (nuit, week-end, jours fériés, ponts) et la durée de l'astreinte, que votre temps de travail soit décompté en heures ou en jours.

<b>Semaine (jour/nuit)</b>	<b>35 €</b>
<b>Samedi, Dimanche, Jour de pont, Jour Férié</b>	<b>80 €</b>
<b>Semaine complète incluant un week-end</b>	<b>350 €</b>

# INTERVENTIONS (1/4)

## → Principes :

- Le temps consacré à une intervention sur site ou à distance est **considéré comme du temps de travail effectif**. Horaires :
  - Salariés au forfait jour : semaine entre 21h et 7h le lendemain
  - Salariés dont le temps de travail est décompté en heures : semaine entre 19h et 7h le lendemain
  
- Les temps de déplacement du domicile vers le lieu d'intervention **sont pris en compte pour déterminer le barème d'indemnisation applicable**, dans la limite du temps nécessaire pour se rendre du domicile habituel au lieu de l'intervention.

## INTERVENTIONS (2/4)

### ➔ Particularité pour les collaborateurs dont le temps de travail est décompté en heures :

- ➔ Intervention en semaine inférieure à 4h : taux horaire majoré de 25%
- ➔ Intervention en semaine supérieure ou égale à 4h : taux horaire majoré de 50%
- ➔ Intervention week-end / pont / jour férié : barème identique à celui des salariés au forfait jour

## INTERVENTIONS (3/4)

- ➔ Repos compensateur : en plus de la rémunération des interventions sur site ou à distance, le salarié bénéficie de repos compensateurs

Type d'intervention	Jours	Intervention supérieure à 4 heures	Intervention inférieure à 4 heures
Sur site / A distance	Semaine (21h00 – 7h00)	240 €	120 €
	Samedi et Jour de pont	250 € + 1 RC	125 € + 0,5 RC
	Dimanche et Jour Férié	420 € + 1 RC	210 € + 0,5 RC
Majoration au-delà de 21h00	Samedi et Jour de pont	40 €	
	Dimanche et Jour Férié		

*\*Les jours de repos compensateur doivent être pris dans les 6 mois suivants leur acquisition.*



## EMO (1/2)

➔ **Ce dispositif permet de vous solliciter pour arriver plus tôt le matin afin de corriger des incidents et améliorer la disponibilité des applications et la qualité de service en début de journée.**

➔ Début : 7h

➔ Basé sur le consensus de l'équipe, à défaut nomination par le manager

➔ Limite maximale d'EMO imposée par collaborateur : 52 jours / an

## EMO (2/2)

### → Compensations

Salariés en forfait jours	35 €
Salariés dont le temps de travail est décompté en heures	Majoration des heures de 125% effectuées avant 7h45 Minimum de 35€

## MOBILITE

- **En cas d'arrêt de l'astreinte**, motivé par une mobilité de votre part, dans le cadre de votre évolution de carrière, et à condition que vous ayez réalisé des astreintes depuis au moins 24 mois continus avant la mobilité, une indemnité compensatrice vous sera versée, calculée comme suit :

Ancienneté de la période d'astreinte continue	Montant
2 ans et moins de 3 ans	25% du montant annuel des astreintes
3 ans et moins de 6 ans	50% du montant annuel des astreintes
Plus de 6 ans	75% du montant annuel des astreintes

- Encourager votre mobilité et préserver votre employabilité.

# DEPLACEMENT

## ➔ Modalités de déplacement en HNO pour l'accès sur site :

**Les frais de déplacement sont pris en charge** en fonction des dépenses réellement exposées, conformément aux règles en vigueur au sein de l'entreprise.

En cas d'intervention de nuit sur site, **l'employeur prendra en charge les frais de taxi engagés pour les déplacements** du domicile du salarié au site d'intervention.

Les deux compagnies retenues dans le cadre de ce dispositif sont Taxi G7 et UBER.

Les contrats et modalités de mise en place sont actuellement en cours de discussion avec les deux intervenants.

# POINTS PRATIQUES

## ➔ Adaptation outil Pléiades : Déploiement en deux temps

1. Provisoire : à partir du 1er mai:

- *Intégration du nouveau barème (barème identique en cas d'intervention sur site ou à distance)*
- *Conservation des zones de saisie à l'identique*

2. Définitif : Q4

# POINTS PRATIQUES

## Demande du Collaborateur dans Pléiades

Attention, le collaborateur devra uniquement sélectionner l'item « **Intervention sur site payée** ».

The screenshot displays the Pléiades software interface for a collaborator. The main window shows a calendar for November 2017. A dropdown menu is open, titled "BENATTIA FATIMA -- 006352559002 - Sélectionner un motif". The menu lists several options, with "Intervention sur site payée" highlighted. The background calendar shows dates 1 through 29, with some cells shaded in light green and others in light blue. At the bottom of the interface, there is a summary table:

Nombre de jours travaillés du mois	21,00	Nombre de jours d'absences du mois	1,00
Nombre de jours travaillés annuel	202,00	Nombre de jours d'absences annuel	37,00

# POINTS PRATIQUES

*Attention à bien compléter chaque item afin que le Manager ait une visibilité précise de l'intervention*

The screenshot displays a web application interface for time management. The main window shows a calendar for November 2017. A modal window is open over the calendar, titled "BENATTIA FATIMA -- 006352559002 - Aucune sélection". The modal has tabs for "Absences", "Annulation / Suppression", and "Présence". The "Présence" tab is active, showing a form for "Early Morning Organization (Prév.)". The form includes fields for "LOA/Projet" (with a dropdown menu showing "LOA"), "Numéro de Projet", "% de Projet" (with a dropdown menu), and "Commentaire". An "Annuler" button is at the bottom of the modal. The background calendar shows dates from 1 to 29, with columns for "Mardi" and "Mercredi".

# POINTS PRATIQUES

*Les informations sont directement reportées sur votre planning mensuel*

The screenshot shows the Pléiades software interface. At the top, there are navigation tabs: "Espace Personnel", "Espace Gestion des Temps", and "A Propos". Below these, there are search and filter options for "Transversal plateforme", "ISBLD NAOUFAL", "006249749001", "août", and "2017". The main area is a monthly calendar grid for August 2017, with columns for "Lundi" through "Dimanche". The calendar cells are color-coded according to a legend below. A tooltip for August 26th shows "ASTREINTE".

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15 JF	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26 ASTREINTE	27
28	29	30	31			

**Légende**

Absences santé	Congés payés
CET	Congés supplémentaires
Absence de gestion	JR
Congés temps partiels	Congés familiaux
Congés sans solde	Jour Férié



# POINTS PRATIQUES

*Après validation du manager, la compensation financière apparaît automatiquement*

The screenshot displays the Pléiades® software interface. At the top, there are navigation tabs: "Espace Personnel", "Espace Gestion des Temps", and "A Propos". Below these, the user's profile information is shown: "Transversal platform", "NRID NAOUFAL", "006249749001", "août 2017". The main area is a calendar grid for the month of August 2017. The days of the week are labeled at the top: Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, and Dimanche. The calendar shows a grid of days from 1 to 31. A callout box is positioned over Wednesday, August 23, 2017, containing the text: "INTERVENTION PC PAYEE De 23.00 à 01:15-155.00€". The calendar also shows a "JF" (Journée Fériée) on Tuesday, August 22, 2017. The interface includes a sidebar on the left with options: "Absences", "Restitutions", and "Dossier du personnel".

# POINTS PRATIQUES

*Vous avez ensuite la possibilité de visualiser l'état de vos demandes*

The screenshot shows a web application interface for managing time and requests. The interface includes a navigation menu on the left, a search bar at the top, and a table titled "Etat des demandes" showing various request entries.

**Navigation Menu (Left):**

- Absences
  - Planning Mensuel
  - Planning Annuel
  - Planning Collectif
  - Etat des demandes
  - Synthèse des soldes
  - Détail des soldes
  - Soldes prévisionnels
  - Validation des demandes
  - Suppression / annulation
- Restitutions
- Dossier du personnel

**Search Bar (Top):**

Transversal platform | MRID NAOUFAL -- 006249749001 | novembre 2017

Nom Prénom:  Matricule:

**Etat des demandes**

Libellé	Date début	Date fin	Nbre de jours	Commentaire	Saisi le	Par	Etat	Le	Par
Early Morning Organization	22/11/2017	22/11/2017	1.00		12/11/2017	MRID NAOUFAL	Validée	16/11/2017	AUZAS ETIENNE
Astreinte	14/11/2017	21/11/2017	8.00		12/11/2017	MRID NAOUFAL	Validée	16/11/2017	AUZAS ETIENNE
Early Morning Organization	13/11/2017	13/11/2017	1.00		12/11/2017	MRID NAOUFAL	Validée	16/11/2017	AUZAS ETIENNE
Intervention PC payée	12/11/2017	12/11/2017	0.00		12/11/2017	MRID NAOUFAL	Validée	16/11/2017	AUZAS ETIENNE
Télétravail	08/11/2017	09/11/2017	2.00		12/11/2017	MRID NAOUFAL	Annulée	16/11/2017	AUZAS ETIENNE
Early Morning Organization	08/11/2017	08/11/2017	1.00		12/11/2017	MRID NAOUFAL	Validée	16/11/2017	AUZAS ETIENNE
Intervention PC payée	07/11/2017	07/11/2017	0.57		12/11/2017	MRID NAOUFAL	Annulée	16/11/2017	AUZAS ETIENNE
Intervention PC payée	06/11/2017	06/11/2017	0.05		12/11/2017	MRID NAOUFAL	Validée	16/11/2017	AUZAS ETIENNE
Intervention PC payée	02/11/2017	02/11/2017	0.17		12/11/2017	MRID NAOUFAL	Annulée	16/11/2017	AUZAS ETIENNE
Intervention PC payée	02/11/2017	02/11/2017	0.57		12/11/2017	MRID NAOUFAL	Validée	16/11/2017	AUZAS ETIENNE
Astreinte	01/11/2017	06/11/2017	6.00		12/11/2017	MRID NAOUFAL	Validée	16/11/2017	AUZAS ETIENNE
Intervention PC payée	01/11/2017	01/11/2017	0.24		12/11/2017	MRID NAOUFAL	Validée	16/11/2017	AUZAS ETIENNE

# POINTS PRATIQUES

*Ainsi que les repos compensateurs acquis*

The screenshot shows a web application interface for personnel management. The top navigation bar includes 'Espace Personnel', 'Espace Gestion des Temps', and 'A Propos'. The main content area displays the following information:

- Transversal platform
- MRID NAOUEAL -- 006249749001
- Situation à la date du : 23/11/2017
- Validator button
- Form fields for 'Nom Prénom' and 'Maticule'.

The main data table is titled 'HM / RC / Formation' and contains the following data:

	Horaire mobile	RC	RCR	RC WE
Solde A-1	0,00	0,00	2,50	0,00
Droit	0,00	0,00	0,00	0,00
Pris	0,00	0,00	2,00	0,00
Prévus	0,00	0,00	0,00	0,00
Ajustement				
Payés Exceptionnels				
Indemnisés sortie				
Solde	0,00	0,00	0,50	0,00

## POINTS DE VIGILANCE : Pléiades



- ➔ **Temps de repos** : Veiller à bien respecter vos temps de repos (11h quotidiennes, 35h hebdomadaires)
- ➔ **Interventions** : Veiller à n'indiquer qu'une seule intervention sur une plage de 8h

# INFORMATIONS UTILES

## ➔ Vos contacts

- ➔ Paiement et validation Pléiades: Contacter l'équipe ADP : Go HR Requests [go.hr.requests@axa.com](mailto:go.hr.requests@axa.com)
- ➔ Application de l'accord d'entreprise : Raymond ALLOUCHE et Anne-Laure LAUSECKER

## ➔ Pour en savoir plus : retrouvez les accords d'entreprise sur votre intranet One